



# Formation des directrices et directeurs d'écoles. Circonscription Autun - 01/06/2022.

**Le pilotage de l'auto-évaluation de l'école pour l'élaboration d'un nouveau projet d'école.**



Formation des directrices et directeurs d'écoles.  
Circonscription Autun - 01/06/2022.

**Le pilotage de l'auto-évaluation de l'école pour l'élaboration d'un nouveau projet d'école.**

### **Déroulement de la formation**

- **1-** Organisation des évaluations d'écoles à partir de la rentrée 2022.
- **2-** Appropriation des guides institutionnels pour l'auto-évaluation.
- **3-** Penser le pilotage de l'équipe pédagogique pour l'auto-évaluation.



# Organisation des évaluations d'écoles à partir de la rentrée 2022.

**Objectif** : Rédaction du nouveau projet d'école pour juin 2023.

**Les 540 écoles du département procéderont à leur auto-évaluation en 2022-2023.**

**40 écoles ou groupements d'écoles ou RPI seront concernés par une évaluation externe en Saône et Loire en 2022-2023, soient 4 par circonscription du 1<sup>er</sup> degré.**

**Déroulement :**

**Temps 1** - Septembre 2022 à fin novembre 2022 : **toutes les équipes** procèdent à l'auto-évaluation de l'école, du groupement d'écoles ou du RPI et définissent les axes stratégiques ou plan d'action (3 premières parties du document « projet d'école »).

**Temps 2** - Décembre 2022 : accompagnement des équipes pédagogiques par l'équipe de circonscription.

# Organisation des évaluations d'écoles à partir de la rentrée 2022.

## Temps 3- Janvier 2023 à Juin 2023 : 3 cas de figure

- écoles ou groupements d'écoles de moins de 5 classes : rédaction du nouveau projet d'école pour juin 2023 valable 5 ans ;
- écoles ou groupements d'écoles de 5 classes et plus : rédaction du nouveau projet d'école pour juin 2023 puis évaluation externe à N+1 ou N+2 ou N+3 ou N+4. Si l'évaluation externe implique des modifications du projet d'école, un avenant pourra être formalisé ;
- écoles Monroe - Clos Jovet ; le Parc ; RPI La Celle en Morvan-Sommant Tavernay ; écoles de Curgy → évaluation externe entre janvier et mai 2023 puis rédaction du nouveau projet d'école valable 5 ans.



# Organisation des évaluations d'écoles à partir de la rentrée 2022.

- Chaque directrice ou directeur pilote l'organisation de l'auto-évaluation.
- L'analyse de l'école s'effectue selon 4 domaines :
  - Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
  - Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
  - Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
  - Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial
- L'équipe rédige un rapport d'auto-évaluation (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> partie du document projet d'école).



# Organisation des évaluations d'écoles à partir de la rentrée 2022.

- **Présentation du nouveau document départemental du projet d'école.**
- 



# Organisation des évaluations d'écoles à partir de la rentrée 2022.

- **Présentation d'APAE**